

# Boîte à outil pour créer des réseaux ARISE

août 2023



# Table des matières

1. Introduction .....	4
2. Réseaux ARISE .....	5
3. Guide étape par étape pour la création d'un réseau ARISE .....	7
ÉTAPE 1 : Contacter le Point focal du Bureau de l'UNDRR dans votre région .....	7
ÉTAPE 2 : Contacter les membres existants et intéressés .....	7
ÉTAPE 3 : Élaborer et approuver les structures de gouvernance des réseaux .....	8
ÉTAPE 4 : Obtenir l'approbation de l'UNDRR et lancer le réseau ARISE .....	8
ÉTAPE 5 : Élaborer le plan de travail du réseau ARISE .....	9
ÉTAPE 6 : Assumer les responsabilités des réseaux .....	9
4. Termes de référence des réseaux ARISE .....	10
MODE D'EMPLOI : MODÈLE DE TERMES DE RÉFÉRENCE ET ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES .....	10
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....	23
5. Références clés pour les réseaux ARISE .....	24
CADRE DE SENDAI POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE 2015-2030 .....	24
MOTS CLÉS D'ARISE .....	25
LIENS UTILES .....	27

## ENSEMBLE MAINTENANT POUR UN AVENIR SÛR ET PROSPÈRE POUR TOUS

À l'échelle mondiale, l'on reconnaît de plus en plus l'impact significatif et durable que le changement climatique et les catastrophes auront sur la croissance économique, le bien-être des communautés et les systèmes financiers et économiques connexes.

Pour les entreprises, grandes ou petites, il faut s'adapter rapidement pour espérer survivre et même prospérer dans cet environnement. Les incertitudes et la transformation induits par le changement climatique peuvent représenter des risques considérables mais également des opportunités.

En mettant en réseau une communauté d'entreprises communautaires et d'autres partenaires publics et privés passionnés, ARISE s'emploie à servir de catalyseur de l'innovation dans les entreprises et du partage de connaissances afin de réduire les risques pour un avenir durable et résilient. À travers ses réseaux régionaux et nationaux et sa contribution au débat mondial sur l'action publique en matière de durabilité, d'action climatique et de réduction des risques de catastrophe, ARISE offre à ses membres l'opportunité de démontrer leur leadership à travers la coopération avec de partenaires publics pour remodeler l'entreprise, la société et les cadres financiers en vue de la mise en œuvre de solutions personnalisées pour toutes les industries et tous les secteurs. Ces solutions leur permettront de prendre des décisions éclairées du point de vue du risque, de formuler des stratégies d'adaptation et de mener des actions préventives.

**A** GIR MAINTENANT

ÊTRE **R** ÉSILIENT

CRÉER DE **I** 'IMPACT

AIDER LES **S** OCIÉTÉS

**E** TENDRE VOTRE RÉSEAU

**arise** 

PRIVATE SECTOR ALLIANCE FOR DISASTER RESILIENT SOCIETIES

DES ENTREPRISES  
RÉSILIENTES, MONDE  
DURABLE

# 1. Introduction

En raison du fait qu'un pourcentage important d'emplois et d'investissements dans un pays donné provient de sources privées<sup>1</sup> et que l'adaptation au changement climatique dans le monde nécessite entre 140 et 300 milliards USD,<sup>2</sup> le secteur des entreprises est un partenaire fondamental pour la mise en œuvre réussie du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.<sup>3</sup> Afin de renforcer l'engagement du secteur privé dans la promotion et la mise en œuvre d'investissements tenant compte des risques à l'échelle mondiale, l'UNDRR a créé en 2015 ARISE, l'Alliance du secteur privé pour des sociétés résilientes face aux catastrophes. La mission d'ARISE est de « *créer des sociétés résilientes aux risques en dynamisant le secteur privé en collaboration avec le secteur public et d'autres parties prenantes pour atteindre les résultats et les objectifs du Cadre de Sendai d'une manière transparente et inclusive produisant un impact local et mesurable* ».

ARISE est dirigée par un conseil mondial et mise en œuvre par des réseaux régionaux et nationaux. Plus précisément, les réseaux ARISE promeuvent, améliorent et soutiennent la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 aux niveaux régional, national et local, notamment par la sensibilisation, le partage des connaissances et des projets en vue d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies d'entreprise et les pratiques de gestion. Cette boîte à outils aide à établir des réseaux ARISE et fournit une vue d'ensemble des exigences de base, un guide étape par étape pour la création d'un réseau ARISE national ou régional, et un modèle pour préparer les termes de référence des réseaux ARISE (TdR des réseaux ARISE).

Ce document doit être utilisé conjointement avec les [termes de référence du réseau mondial ARISE \(ARISE Global ToR\)](#), qui si leur mise à jour est plus récente, prévalent sur le présent document

- 
1. Les données provenant d'un échantillon de pays de l'OCDE recueillies entre 1970 et 2021 indiquent qu'environ 60 % de la formation brute totale de capital fixe peut être attribuée aux entreprises (voir [les données de l'OCDE, Investissement par secteur](#)). Les données concernant les économies à revenu faible et intermédiaire sont moins disponibles.
  2. Voir le [rapport du PNUE sur le déficit d'adaptation pour 2020](#).
  - 3 <https://www.undrr.org/implementing-sendai-framework/what-sendai-framework>

## 2. Réseaux ARISE

Les réseaux ARISE sont mis en place par les membres du réseau ARISE pour leurs pays de résidence grâce à un accord écrit avec l'UNDRR. La création des réseaux est facilitée par les bureaux régionaux respectifs de l'UNDRR. En janvier 2023, l'on dénombrait plus de 29 réseaux ARISE dans cinq régions. Les réseaux peuvent varier en taille,<sup>4</sup> en organisation et en activités, mais ils remplissent les mêmes fonctions.

### Activités des réseaux

Cette section est consacrée aux activités des réseaux énumérées dans les TdR du réseau mondial ARISE (pp. 15 et 16) pour soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, y compris par les actions qui suivent :

- S'engager dans le plaidoyer, les produits de la connaissance, le partage des bonnes pratiques et l'orientation sur la réduction des risques de catastrophe et l'investissement tenant compte des risques, notamment par une participation active dans les plateformes mondiales et régionales pour la réduction des risques de catastrophe. Par exemple :
  - Participer à des actions de sensibilisation aux niveaux régional, national et local ;
  - Promouvoir et diffuser les bonnes pratiques, les conseils et les informations pour une entreprise et un développement tenant compte des risques ;
  - Partager les réalisations et les enseignements tirés au niveau local, régional et mondial, notamment dans le cadre des plateformes régionales et mondiales pour la réduction des risques de catastrophe ;
  - Établir des alliances public-privé.
- Promouvoir l'intégration de la RRC dans les stratégies et la gestion d'entreprise, le développement de produits, la gestion des risques d'entreprise et les plans et stratégies de continuité ;
- Diriger et faciliter le développement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe pour les entreprises membres, y compris les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) ;
- Développer la collaboration public-privé pour des projets et initiatives ciblés afin de catalyser l'innovation, l'élaboration de stratégies, la collaboration et les partenariats avec les gouvernements nationaux et locaux et d'autres groupes de parties prenantes en vue d'une élaboration et d'une mise en œuvre cohérentes des politiques ;
- Enregistrer les engagements et rendre compte des succès des activités nationales et régionales par l'intermédiaire de la plateforme des Engagements volontaires du cadre de Sendai, de PreventionWeb et d'autres plateformes de communication et événements de l'UNDRR ;
  - Présenter les succès des activités nationales et régionales sur le site Web d'ARISE ;
  - Participer, le cas échéant, aux Engagements volontaires du Cadre de Sendai, à MCR2030, aux célébrations annuelles de la Journée internationale de la réduction des risques de catastrophe et de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, ainsi qu'aux plateformes de communication et de partage des connaissances de l'UNDRR, telles que PreventionWeb ;

---

4 Les réseaux doivent compter au moins 10 membres avant leur lancement. Tous les membres des réseaux ARISE doivent adhérer officiellement à ARISE ; dans le cas d'un réseau ARISE hébergé par une association ou un groupe d'entreprises, au moins 10 membres du réseau doivent être membres du réseau ARISE (TdR du réseau mondial ARISE, pp. 14 et 15).

- Mettre en œuvre des projets concrets alignés sur les TdR du réseau mondial ARISE et les TdR des réseaux nationaux ou régionaux ARISE; rechercher la cohérence avec les Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le changement climatique, le nouveau Programme pour les villes et le Programme d'action pour l'humanité. Les activités sont coordonnées avec le Bureau régional de l'UNDRR pour garantir, le cas échéant, l'alignement sur le mandat et les programmes de travail de l'UNDRR ;
- Le cas échéant, rechercher une collaboration et des partenariats avec d'autres réseaux existants du secteur privé, tels que les réseaux locaux du Pacte mondial des Nations Unies, les réseaux de Connecting Business Initiative (CBI) et Coalition for Disaster Resilient Infrastructure (CDRI), entre autres ;
- Collaborer avec d'autres réseaux ARISE nationaux et régionaux ;
- S'engager avec le secteur public et d'autres parties prenantes en [indiquer le pays ou la région] concernant la mise en œuvre du Cadre de Sendai ;
- Recruter des entreprises du secteur privé en [indiquer le pays ou la région] pour qu'elles rejoignent ARISE et/ou soutiennent la réduction des risques de catastrophe ;
- Représenter ARISE lors de réunions et d'événements en [indiquer le pays ou la région] ;
- Impliquer les associations industrielles ou commerciales en [indiquer le pays ou la région] pour atteindre les objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

## Responsabilités des réseaux En coordination avec le Bureau régional de l'UNDRR concerné :

- Organiser au moins une fois par an des réunions de réseau pour les membres des réseaux. Le représentant du Bureau régional de l'UNDRR est invité à toutes les réunions organisées par les réseaux régionaux ou nationaux ARISE ;
- Soumettre un rapport annuel d'activité du réseau au Bureau régional de l'UNDRR et au Conseil d'administration mondial d'ARISE avant le 31 décembre de l'année civile concernée (l'UNDRR fournit le modèle) ;
- Tenir à jour les registres des membres et fournir annuellement au Bureau régional de l'UNDRR et au Conseil d'administration mondial d'ARISE une liste actualisée des membres, requise au moment de l'établissement du rapport annuel ;
- Participer activement aux activités régionales (forums) et aux appels semestriels des responsables des réseaux organisés par l'UNDRR, interagir avec le Conseil d'administration du réseau mondial ARISE et participer activement à l'Assemblée générale annuelle (AGM) d'ARISE ;
- Préparer un plan de travail (par exemple, un plan sur un, deux ou trois ans) adapté à votre réseau pour orienter les activités et le mettre en œuvre avec d'autres membres du réseau. Il est ensuite recommandé de partager le plan de travail de votre réseau ARISE sur la plateforme en ligne des [Engagements volontaires du Cadre de Sendai](#) afin que vos engagements soient pris en compte dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai par les parties prenantes au niveau mondial (voir l'exemple [ici](#)).

## Responsables des réseaux

Les responsables de réseau doivent engager activement le réseau de manière inclusive dans les activités nationales, régionales et, le cas échéant, mondiales. L'UNDRR se réserve le droit de demander un changement de responsable du réseau en cas d'inactivité, notamment en cas de non-présentation des plans de travail, des listes de membres mises à jour et des rapports d'activité.

### 3. Guide étape par étape pour la création d'un réseau ARISE

Cette section fournit un guide étape par étape pour la formation d'un réseau ARISE national ou régional.

#### ÉTAPE 1 : Contacter le Point focal du Bureau de l'UNDRR dans votre région

Tout membre du réseau ARISE situé dans un pays ou une région où il n'existe pas de réseau ARISE peut proposer de créer un réseau en contactant le Point focal du Bureau de l'UNDRR dans sa région. Pour les coordonnées, veuillez consulter le [site web d'ARISE](#).

##### Remarque :

- Les membres du réseau ARISE peuvent créer un réseau s'il n'en existe pas dans leurs pays. Un seul réseau ARISE peut être créé par pays. Pour une vue d'ensemble des réseaux ARISE existants, veuillez consulter le [site web d'ARISE](#) :
  - [Réseaux en Afrique](#)
  - [Réseaux dans les Amériques et les Caraïbes](#)
  - [Réseaux dans les États arabes](#)
  - [Réseaux en Asie et dans le Pacifique](#)
  - [Réseaux en Europe](#)
  - [Liste des membres du réseau ARISE](#)

##### N'oubliez pas :

- Pour adhérer à ARISE, les entreprises doivent soumettre leur candidature, la preuve de leur enregistrement légal et leur déclaration d'engagement sur le [site web d'ARISE](#).
- Tous les candidats sont soumis au processus de vérification préalable de l'UNDRR. Les réseaux ARISE sont consultés pour obtenir des informations complémentaires et des informations supplémentaires peuvent être demandées au candidat. Veuillez consulter les [termes de référence d'ARISE Global](#) pour plus d'informations.

#### ÉTAPE 2 : Contacter les membres existants et intéressés

Les membres du réseau ARISE sont automatiquement désignés comme membres du réseau du pays dans lequel ils ont leur siège, s'il existe un réseau au moment de l'adhésion, ou si un réseau est établi avec succès.

Pour créer un nouveau réseau, il faut qu'au moins 10 membres du réseau ARISE soient prêts à en faire partie avant le lancement du réseau. Tous les membres des réseaux ARISE doivent adhérer officiellement à ARISE ; dans le cas d'un réseau ARISE hébergé par une association ou un groupe d'entreprises, au moins 10 membres du réseau doivent être membres du réseau ARISE.

Les réseaux peuvent également inclure des succursales locales et des filiales d'entreprises internationales du réseau ARISE (dont le siège se trouve ailleurs). Une fois établis, les réseaux peuvent engager des non-membres du réseau ARISE en tant qu'observateurs et affiliés, selon les conditions qu'ils définissent dans leurs termes de référence, et servent ainsi de point d'entrée souple pour les membres éventuels du réseau ARISE.

### **ÉTAPE 3 : Élaborer et approuver les structures de gouvernance des réseaux**

Tous les réseaux sont censés disposer de structures de gouvernance, notamment d'un responsable et/ou d'un conseil d'administration du réseau chargés de mener à bien les activités et assumer les responsabilités du réseau (voir section 2). Nous encourageons les réseaux à créer des conseils d'administration et à répartir les tâches.

Les modalités de fonctionnement du futur réseau ARISE doivent être décrites dans les termes de référence du réseau ARISE en utilisant le modèle fourni à la section 4. À l'exception des éléments obligatoires qui doivent être inclus, décrits dans la section 4, les réseaux peuvent adapter les termes de référence du réseau ARISE et bénéficier d'une certaine souplesse dans le choix des mécanismes de gouvernance, c'est-à-dire la mise en place, la composition, la sélection et les mandats, qui sont laissés à l'appréciation de chaque réseau ARISE en fonction de sa situation et dans le respect des cadres juridiques et réglementaires nationaux.

Une traduction en anglais est requise pour tous les termes de référence rédigés dans d'autres langues. La version finale des termes de référence du réseau ARISE doit être soumise à l'approbation du Point focal du Bureau régional de l'UNDRR.

### **ÉTAPE 4 : Obtenir l'approbation de l'UNDRR et lancer le réseau ARISE**

Un réseau ARISE est établi par un accord écrit entre le responsable du réseau et l'UNDRR, c'est-à-dire par la soumission des TdR du réseau et leur approbation.

Les réseaux sont établis en coopération avec le Bureau régional respectif de l'UNDRR. Un événement de lancement doit être organisé en collaboration avec l'UNDRR pour lancer les activités du réseau ARISE. Afin de faciliter la communication électronique, le dialogue en ligne et le partage de documents entre les membres du réseau, une sous-communauté de l'espace de travail ARISE sur PreventionWeb sera créée pour le réseau, sur laquelle la ou les personnes de référence au sein de la structure de gouvernance du réseau et l'UNDRR détiendront des privilèges d'administrateur.

Dès leur création, les réseaux doivent établir leur page de référence publique sur la page Web officielle d'ARISE, [ariseglobalnetwork.org](http://ariseglobalnetwork.org), par l'intermédiaire de leur Bureau régional de l'UNDRR.

## ÉTAPE 5 : Élaborer le plan de travail du réseau ARISE

Un plan de travail du réseau ARISE (d'une durée d'un ou de trois ans) doit être élaboré en fonction du Cadre de Sendai (généralement ses quatre priorités ou sept objectifs), des engagements du réseau ARISE, et/ou des domaines d'intervention du réseau ARISE et des indicateurs clés de performance (ICP), afin de guider les activités du réseau (voir la section 5 pour plus d'information). Il est ensuite recommandé de partager le plan de travail de votre réseau ARISE sur la plateforme en ligne des [Engagements volontaires du Cadre de Sendai](#) afin que vos engagements soient pris en compte dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai par les parties prenantes au niveau mondial (voir l'exemple [ici](#)).

Il est fortement recommandé que le premier plan de travail soit partagé avec le Point focal du Bureau régional de l'UNDRR pour consultation et approbation ; les plans de travail ultérieurs pourraient être directement téléchargés et suivis via la plateforme en ligne des Engagements volontaires du Cadre de Sendai.

## ÉTAPE 6 : Assumer les responsabilités des réseaux

Les réseaux sont censés réaliser les activités et assumer les responsabilités décrites à la section 2.

## 4. Termes de référence des réseaux ARISE

Les réseaux ARISE peuvent utiliser le modèle de termes de référence des réseaux ARISE ci-dessous et l'adapter à leur situation nationale ou régionale respective.

- Les **cases colorées à droite énumèrent tous les éléments obligatoires** qui doivent être inclus dans les termes de référence d'un réseau ARISE. Si le modèle ci-dessous ne correspond pas aux exigences de votre pays, utilisez les cases colorées comme liste de contrôle des éléments obligatoires à inclure dans les termes de référence applicables dans votre pays.
- Les éléments obligatoires sont indiqués en **gras** dans le modèle.

### MODE D'EMPLOI : MODÈLE DE TERMES DE RÉFÉRENCE ET ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES

#### MODÈLE

Termes de référence d'ARISE [*indiquer le pays ou la région*]

#### 1. OBJET

L'Alliance du secteur privé pour des sociétés résilientes aux catastrophes (ARISE) du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) est un réseau d'entités du secteur privé dirigé par l'UNDRR, et ARISE [*indiquer le pays ou la région*] est le réseau local basé en [*indiquer le pays ou la région*].

La fonction première d'ARISE [*indiquer le pays ou la région*] est d'engager le secteur privé dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe en [*indiquer le pays ou la région*] aux niveaux national et local.

Les présents termes de référence (TdR) constituent le document fondamental pour convoquer, organiser, régir et guider les opérations d'ARISE [*indiquer le pays ou la région*].

Les présents termes de référence sont également en accord et en conformité avec les termes de référence du réseau mondial ARISE de l'UNDRR, en particulier en ce qui concerne ses dispositions applicables et pertinentes qui peuvent ne pas avoir été incluses dans les dispositions des présents termes de référence. En acceptant d'être membre d'ARISE [*indiquer le pays ou la région*] et en continuant à l'être, les membres doivent respecter les dispositions des présents TdR et s'engager volontairement à soutenir et à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, aligné sur le Programme 2030 pour le développement durable et ses Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de

#### Éléments obligatoires

1. Le nom du réseau doit être « ARISE [*indiquer le pays ou la région*] »

**Vérier**

2. ARISE doit être définie dans les TdR comme « Alliance du secteur privé pour des sociétés résilientes aux catastrophes (ARISE) ».

**Vérier**

3. Indiquer clairement la relation avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, par exemple : « ARISE [*entrez le pays ou la région*] engagera le secteur privé dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et soutiendra ainsi sa mise en œuvre aux niveaux national et local ».

**Vérier**

Paris sur le climat, le Nouveau Programme pour les villes, et le Programme d'action pour l'humanité.

Les membres du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région] doivent également adhérer aux cinq engagements du réseau ARISE, aux principes directeurs du réseau ARISE dans le mandat du réseau mondial ARISE de l'UNDRR, aux domaines d'intervention du réseau ARISE et aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies.

## 2. MISSION

ARISE [indiquer le pays ou la région] rassemble des entreprises du secteur privé situées en [indiquer le pays ou la région]. En se concentrant sur les investissements commerciaux tenant compte des risques, ARISE [indiquer le pays ou la région] cherchera à mettre en place des approches cohérentes pour la réduction des risques liés aux catastrophes et au climat en vue d'un développement durable et d'une croissance économique à long terme.

ARISE [indiquer le pays ou la région] soutient la mission d'ARISE qui consiste à « créer des sociétés résilientes aux risques en dynamisant le secteur privé en collaboration avec le secteur public et d'autres parties prenantes pour atteindre les résultats et les objectifs du Cadre de Sendai d'une manière transparente et inclusive qui produit un impact local et mesurable ».

## 3. OBJECTIFS

ARISE [indiquer le pays ou la région] rassemble des entreprises du secteur privé en [indiquer le pays ou la région] dans le but de mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de construire des sociétés résilientes en changeant les comportements des parties prenantes des secteurs public et privé en [pays ou région] par la mise en œuvre d'activités, de programmes et de projets spécifiques, en cohérence avec les politiques, les buts et les objectifs du réseau ARISE. Le secteur privé jouant le rôle de catalyseur et de partenaire essentiel, les membres du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région] se concentrent sur les investissements commerciaux tenant compte des risques afin de mettre en place des approches cohérentes de réduction des risques liés aux catastrophes et au climat pour un développement durable et une croissance économique à long terme.

4. Relier la mission des réseaux à la mission du réseau ARISE qui est de « créer des sociétés résilientes aux risques en dynamisant le secteur privé en collaboration avec le secteur public et d'autres parties prenantes pour atteindre les résultats et les objectifs du Cadre de Sendai d'une manière transparente et inclusive qui produit un impact local et mesurable ».

### Vérier

Il est recommandé d'inclure une description des relations entre le réseau et les autres acteurs de la réduction des risques de catastrophe dans le pays, y compris les pouvoirs publics, les groupes de parties prenantes de la société civile et les autres parties prenantes de l'Organisation des Nations Unies ou du secteur privé.

## 4. STRUCTURE ET DIRIGEANTS

ARISE est un réseau d'entités du secteur privé dirigé par l'UNDRR, dont les membres s'engagent volontairement à s'aligner sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Les membres d'ARISE partagent des informations, des expériences, des activités et des projets, mais le niveau d'implication et de ressources est à la discrétion de chaque membre. La plupart des activités et des interactions sont réalisées aux niveaux local, national et régional, et le réseau ARISE est structuré en conséquence sous le contrôle du Bureau régional correspondant de l'UNDRR.

ARISE [*indiquer le pays ou la région*] est établi par un accord écrit entre le responsable du réseau et l'UNDRR (les présents termes de référence).

ARISE [*indiquer le pays ou la région*] doit assumer les responsabilités du réseau et élaborer des plans de travail concrets conformes aux termes de référence du réseau mondial ARISE.

ARISE [*indiquer le pays ou la région*] a les dirigeants suivants, qui sont élus ou nommés pour une durée déterminée, exercent les fonctions suivantes et sont soumis aux qualifications indiquées ci-dessous :

### 4.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU

ARISE [*indiquer le pays ou la région*] dispose d'un Conseil d'administration composé d'au moins dix (10) membres, tous élus aux réunions annuelles du réseau, ou à une réunion spéciale des membres convoquée à cet effet. Chaque membre du Conseil d'administration d'ARISE [*indiquer le pays ou la région*] a un mandat de trois (3) ans, renouvelable une fois, à compter de la date de son élection au Conseil d'administration ou jusqu'à l'élection de son successeur.

Ensuite, le Conseil d'administration élit un Président parmi les dix (10) élus, qui est également le responsable du réseau ARISE [*indiquer le pays ou la région*]. Le Président ne vote pas lors de l'élection des membres du bureau ou des décisions prises par le Conseil d'administration, à moins qu'un tel vote ne soit nécessaire pour briser l'égalité des voix et éviter une impasse dans les élections et la prise de décision.

5. Mentionner qu'un réseau est établi par un accord écrit (c'est-à-dire l'approbation des termes de référence et du plan de travail) avec l'UNDRR.

**Vérier**

6. Tous les réseaux doivent avoir un responsable

**Vérier**

7. Mentionner que l'UNDRR se réserve le droit de demander un changement de responsable du réseau en cas d'inactivité, notamment en cas de non-présentation des plans de travail, des listes de membres actualisées et des rapports d'activité. Cette note doit être incluse dans les termes de référence.

**Vérier**

Un Vice-président est également élu parmi les membres du Conseil d'administration d'ARISE [indiquer le pays ou la région]. Il assiste le Président ou le responsable du réseau dans l'exercice de ses fonctions et fait office de Vice-président si le Président n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions.

Le Conseil d'administration d'ARISE [indiquer le pays ou la région] tient au moins [indiquer le nombre] réunions par an, dont l'une est consacrée à la planification stratégique en vue de finaliser ses objectifs pour l'année en cours ou l'année suivante, et l'autre à la confirmation et à la finalisation des rapports sur l'atteinte de ces objectifs, ainsi qu'à l'élection ou à la nomination des dirigeants.

#### 4.2 RESPONSABLE DU RÉSEAU

Le responsable du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région] est autorisé à représenter le réseau ARISE [indiquer le pays ou la région] devant l'UNDRR et à signer l'accord avec l'UNDRR. Il ou elle est chargé de la communication régulière avec l'UNDRR [indiquer le pays ou la région], y compris, entre autres, de la soumission des listes de membres, de l'élaboration et de la soumission du plan de travail et des rapports d'activité annuels, de l'invitation du ou des représentants de l'UNDRR aux réunions officielles du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région].

L'UNDRR se réserve le droit de demander un changement de responsable du réseau en cas d'inactivité, notamment en cas de non-présentation des plans de travail, des listes de membres actualisées et des rapports d'activité.

#### 4.3 TRÉSORIER DU RÉSEAU

Le trésorier du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région] est élu à la majorité par le Conseil d'administration parmi ses membres à la réunion du Conseil d'administration qui se tient après les réunions annuelles du réseau pour les membres du réseau.

Le trésorier du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région] est chargé de rendre compte des activités et des contributions du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région] à ses membres et, le cas échéant, à l'UNDRR-[indiquer la région] et d'établir un rapport en conséquence.

8. Tous les réseaux doivent avoir un trésorier, si le réseau reçoit des contributions des membres.

#### Vérifier

*Remarque : l'utilisation de la nomenclature commune « responsable » et « trésorier » est recommandée pour l'ensemble des réseaux ARISE*

#### 4.4 SECRÉTARIAT DU RÉSEAU

Le Conseil d'administration d'ARISE [indiquer le pays ou la région] nomme le secrétariat du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région], qui est composé de représentants des sociétés membres du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région].

Le secrétariat du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région] prépare les rapports et les procès-verbaux des réunions, des conférences et des événements, et aide le responsable du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région] à maintenir et à mettre à jour la liste des membres.

ARISE [indiquer le pays ou la région] doit s'organiser pour assurer ses propres fonctions de secrétariat ; l'UNDRR ne fournira pas de soutien en matière de secrétariat à ARISE [indiquer le pays ou la région].

#### 5. ACTIVITÉS

Les activités du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région] seront alignées sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et sur les termes de références du réseau mondial ARISE.

Les cinq engagements d'ARISE sont indiqués ci-dessous.

- 1) Sensibiliser : sensibilisation aux risques de catastrophe et mobilisation du secteur privé ;
- 2) Influencer : exercer une influence dans les sphères d'expertise respectives ;
- 3) Partager les connaissances : partager les connaissances, l'expérience et les bonnes pratiques au sein du secteur privé ;
- 4) Catalyser : être un catalyseur pour générer de la stratégie, de l'innovation et de la collaboration ;
- 5) Mettre en œuvre : mettre en œuvre des projets et des activités pour atteindre les objectifs du Cadre de Sendai.

Les quatre domaines d'action d'ARISE sont indiqués ci-dessous.

- 1) PME : renforcer la résilience des petites et moyennes entreprises ;
- 2) Investissements et investisseurs : intégrer les risques liés aux catastrophes et au climat dans les décisions d'investissement du secteur financier ;

9. Mentionner que l'UNDRR ne fournira pas de soutien direct aux réseaux en matière de secrétariat (par exemple, fonctionnement administratif) ; toutefois, les réseaux peuvent définir des rôles de secrétariat et d'autres rôles selon les besoins.

#### Vérifier

10. Lier les activités du réseau aux domaines prioritaires ou aux objectifs du Cadre de Sendai, et/ou aux cinq engagements du réseau ARISE, et/ou aux domaines d'intervention et indicateurs clés de performance actuels du réseau ARISE.

#### Vérifier

11. Cinq activités du réseau doivent être mentionnées dans les TdR :

1) Organiser des réunions pour les membres du réseau au moins une fois par an avec la participation d'un représentant de l'UNDRR.

2) Tenir des registres/établir des rapports adressés au bureau régional de l'UNDRR, y compris la fourniture de rapports annuels sur les activités du réseau pour alimenter le rapport annuel du réseau mondial ARISE et l'enregistrement de toutes les transactions financières.

- 3) Assurance : encourager la réduction des risques de catastrophe et l'amélioration des données pour une prise de décision éclairée par les risques grâce à l'engagement du secteur de l'assurance en tant que gestionnaire des risques à l'échelle mondiale ;
- 4) Infrastructure résiliente : soutenir la création d'infrastructures résilientes.

Plus précisément, les réseaux ARISE doivent appliquer ce qui suit :

- S'engager dans le plaidoyer, les produits de la connaissance, le partage des bonnes pratiques et l'orientation sur la réduction des risques de catastrophe et l'investissement tenant compte des risques, notamment par une participation active dans les plateformes mondiales et régionales pour la réduction des risques de catastrophe. Par exemple :
  - Participer à des actions de sensibilisation aux niveaux régional, national et local ;
  - Promouvoir et diffuser les bonnes pratiques, les conseils et les informations pour une entreprise et un développement tenant compte des risques ;
  - Partager les réalisations et les enseignements tirés au niveau mondial et régional, notamment dans le cadre des plateformes régionales et mondiales pour la réduction des risques de catastrophe ;
- Promouvoir l'intégration de la RRC dans les stratégies et la gestion d'entreprise, le développement de produits, la gestion des risques d'entreprise et les plans et stratégies de continuité ;
- Diriger et faciliter le développement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe pour les entreprises membres, y compris les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) ;
- Développer la collaboration public-privé pour des projets et initiatives ciblés afin de catalyser l'innovation, l'élaboration de stratégies, la collaboration et les partenariats avec les gouvernements nationaux et locaux et d'autres groupes de parties prenantes en vue d'une élaboration et d'une mise en œuvre cohérentes des politiques ;

3) Mettre en relation les nouveaux membres potentiels avec le Bureau régional de l'UNDRR et les guider dans le processus de candidature à ARISE.

4) Tenir le registre des membres, y compris la fourniture à l'UNDRR de listes des membres actualisées.

5) Élaborer les plans de travail du réseau ARISE. Idéalement, le premier plan de travail doit être soumis à l'UNDRR dans le cadre de l'accord écrit de lancement du réseau.

**Vérifier**

- Enregistrer les engagements et rendre compte des succès des activités nationales et régionales par l'intermédiaire de la plateforme des engagements volontaires de Sendai, de PreventionWeb et d'autres plateformes de communication et événements de l'UNDRR ;
  - Présenter les succès des activités nationales et régionales sur le site Web d'ARISE ;
  - Participer, le cas échéant, aux Engagements volontaires du Cadre de Sendai, à MCR2030, aux célébrations annuelles de la Journée internationale de la réduction des risques de catastrophe et de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, ainsi qu'aux plateformes de communication et de partage des connaissances de l'UNDRR, telles que PreventionWeb ;
- Mettre en œuvre des projets concrets alignés sur les TdR du réseau mondial ARISE et les TdR des *réseaux nationaux ou régionaux ARISE* ; rechercher la cohérence avec les Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le changement climatique, le nouveau Programme pour les villes et le Programme d'action pour l'humanité. Les activités sont coordonnées avec le Bureau régional de l'UNDRR pour garantir, le cas échéant, l'alignement sur le mandat et les programmes de travail de l'UNDRR ;
- Le cas échéant, rechercher une collaboration et des partenariats avec d'autres réseaux existants du secteur privé, tels que les réseaux locaux du Pacte mondial des Nations Unies, les réseaux de Connecting Business Initiative (CBI) et Coalition for Disaster Resilient Infrastructure (CDRI), entre autres ;
- S'engager avec le secteur public et d'autres parties prenantes en [*indiquer le pays ou la région*] concernant la mise en œuvre du Cadre de Sendai ;
- Recruter des entreprises du secteur privé en [*indiquer le pays ou la région*] pour qu'elles rejoignent ARISE et/ou soutiennent la réduction des risques de catastrophe ;
- Représenter ARISE à des réunions et lors d'événements en [*indiquer le pays ou la région*] ;

- Impliquer les associations industrielles ou commerciales en [indiquer le pays ou la région] pour atteindre les objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Dans l'exercice des activités et en coordination avec le Bureau régional concerné de l'UNDRR, ARISE [indiquer le pays ou la région] devra appliquer ce qui suit :

- Organiser au moins une fois par an des réunions de réseau pour les membres des réseaux. Le représentant de l'UNDRR [indiquer la région] est invité à toutes les réunions organisées par ARISE [indiquer le pays ou la région] ;
- Soumettre un rapport annuel d'activité du réseau au Bureau régional de l'UNDRR et au Conseil d'administration mondial d'ARISE avant le 31 décembre de l'année civile concernée (l'UNDRR fournit le modèle) ;
- Tenir à jour les registres des membres et fournir annuellement au Bureau régional de l'UNDRR et au Conseil d'administration mondial d'ARISE une liste actualisée des membres, requise au moment de l'établissement du rapport annuel ;
- Participer activement aux appels semestriels des responsables du réseau organisés par l'UNDRR, interagir avec le Conseil d'administration du réseau mondial ARISE et participer activement à l'Assemblée générale annuelle (AGM) du Réseau ARISE ;
- Préparer un plan de travail de réseau (par exemple, un plan sur un, deux ou trois ans) adapté à votre réseau pour orienter les activités et le mettre en œuvre avec d'autres membres du réseau. Il est ensuite recommandé de partager le plan de travail de votre réseau ARISE sur la plateforme en ligne des [Engagements volontaires du Cadre de Sendai](#) afin que vos engagements soient pris en compte dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai par les parties prenantes au niveau mondial (voir l'exemple [ici](#)).

12. Inclure une définition des membres du réseau ARISE : Les membres du réseau ARISE ayant leur siège dans ce pays ou cette région ; et les filiales des membres du réseau ARISE situées dans ce pays qui demandent spécifiquement à rejoindre le réseau.

**Vérier**

13. Noter qu'ARISE est ouverte à toutes les entreprises et à tous les réseaux du secteur privé, indépendamment du secteur, de la taille de l'entreprise ou du chiffre d'affaires.

**Vérier**

## 6. ADHÉSION

Les membres du réseau ARISE [indiquer le pays ou la région] sont définis comme suit : Les membres du réseau ARISE ayant leur siège dans ce pays ou cette région ; et

Les filiales de membres du réseau ARISE situées dans ce pays qui demandent spécifiquement à adhérer à ARISE [*indiquer le pays ou la région*].

Les membres du réseau ARISE doivent informer immédiatement les responsables de réseau respectifs et/ou l'UNDRR de tout changement de leur statut juridique par rapport à la date de leur admission initiale.

Les dispositions relatives à l'éligibilité, aux filiales et à la procédure de demande d'adhésion sont précisées ci-dessous, conformément aux termes de référence du réseau mondial ARISE.

## 6.1 ADMISSIBILITÉ À L'ADMISSION

ARISE est ouverte à toutes les entreprises du secteur privé, aux autres parties prenantes<sup>5</sup> et aux réseaux du secteur privé, indépendamment du secteur, de la taille de l'entreprise ou du chiffre d'affaires, à l'exception des entreprises suivantes :

- Celles soumises à une sanction de l'ONU ;
- Celles figurant sur la liste des fournisseurs non éligibles de l'Organisation des Nations Unies pour des raisons éthiques ;
- Celles inscrites dans la base de données de toutes les entreprises commerciales impliquées dans les activités décrites au paragraphe 96 du rapport de la mission internationale indépendante d'enquête sur les conséquences des colonies israéliennes pour les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels du peuple palestinien dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.
- Celles tirant des revenus d'armes controversées, y compris la production, la vente et/ou le transfert de mines antipersonnel ou de bombes à fragmentation ;
- Celles qui tirent des revenus de la production et/ou de la fabrication du tabac.

Les membres d'ARISE doivent se conformer aux normes et principes éthiques de l'Organisation des Nations Unies et respecter l'impartialité et l'indépendance requises de l'Organisation.

---

5 Remarque : Le cas échéant, à des fins et dans des délais spécifiques, les réseaux [...] d'ARISE peuvent, par un vote à la majorité, inclure d'autres parties prenantes (universitaires, indépendants, etc.) en tant que membres associés. Sur invitation, les membres associés peuvent participer aux réunions des réseaux [...] en tant qu'observateurs (TdR du réseau mondial ARISE, p. 30).

14. Dresser la liste des critères d'exclusion (mot pour mot, comme indiqué dans le modèle), y compris le paragraphe sur les filiales.

**Vérifier**

## 6.2 FILIALES

Toute filiale, indépendamment de la participation de sa société mère, peut demander individuellement à devenir membre du réseau ARISE. Les filiales peuvent également choisir de participer par le biais de l'engagement de leur société mère, qui s'applique à toutes les filiales et à tous les bureaux nationaux. Si une société mère répond à l'un des critères d'exclusion, elle ne peut être admise au sein d'ARISE. Les filiales et les sociétés affiliées peuvent poser leur candidature individuellement si elles ne remplissent aucun des critères d'exclusion liés aux produits. Toutefois, cette exception ne s'applique pas si la filiale ou la société affiliée fait partie d'un groupe d'entreprises qui tire plus de 5 % de ses revenus de la production de tabac ou d'armes controversées.

## 6.3 PROCÉDURE DE DEMANDE D'ADHÉSION À ARISE

Tous les membres du réseau ARISE font l'objet d'une sélection avant d'adhérer à ARISE dans le cadre d'un processus de vérification préalable entrepris par l'UNDRR afin de préserver l'intégrité et la réputation de l'Organisation des Nations Unies et les valeurs qu'elle défend. Le [processus de candidature](#) comprend la soumission du formulaire de demande d'adhésion, la déclaration d'engagement et la preuve de l'enregistrement légal de chaque société candidate. Les réseaux ARISE sont consultés pour obtenir des informations complémentaires et des informations supplémentaires peuvent être demandées au candidat. Après approbation par l'UNDRR, les membres recevront une lettre de bienvenue officielle. Pour entamer le processus ou pour toute question, les candidats peuvent contacter le réseau ARISE et/ou le Bureau régional de l'UNDRR concerné.

## 7. FINANCEMENT

ARISE [*indiquer le pays ou la région*] est régie par les termes de référence du réseau mondial ARISE de l'UNDRR et s'y conforme.

L'adhésion au réseau ARISE est totalement gratuite. Cependant, en tant qu'organisation principalement financée par des contributions volontaires, l'UNDRR encourage les membres d'ARISE à fournir un soutien financier ou en nature à des activités ou événements spécifiques tels que les plateformes régionales et mondiales. Veuillez noter qu'avant d'accepter toute contribution, l'UNDRR peut demander des informations supplémentaires aux

15. Inclure un aperçu du processus de demande d'adhésion à ARISE. Il peut s'agir de documents externes pour plus de détails, mais il convient de noter ce qui suit : une preuve valide d'enregistrement légal et une déclaration d'engagement signée doivent être soumises à l'UNDRR par le formulaire de candidature sur le site Web d'ARISE ; et l'adhésion dépend d'une évaluation et d'un processus de vérification préalable par l'UNDRR.

**Vérifier**

16. Inclure ces règles concernant le financement et les frais d'adhésion, mot pour mot, comme indiqué dans le modèle. Actuellement, aucune adhésion ne peut être demandée, conformément aux termes de référence du réseau mondial ARISE de l'UNDRR.

**Vérifier**

membres d'ARISE dans le cadre de la vérification préalable requise par les règlements et règles de l'Organisation des Nations Unies pour l'acceptation des contributions volontaires.

La contribution financière des membres du réseau ARISE directement à ARISE [*indiquer le pays ou la région*] doit avoir les caractéristiques suivantes :

- a) Entièrement divulguée et réalisée par un membre vérifié d'ARISE ;
- b) Axée uniquement sur la mise en œuvre d'activités convenues et alignées sur les présents termes de référence ;
- c) Effectuée conformément au statut juridique d'ARISE [*indiquer le pays ou la région*] et aux lois et réglementations nationales applicables à la gestion et à la mise en œuvre des activités du réseau. Ces contributions relèvent de la seule responsabilité du responsable du réseau ou du trésorier attitré d'ARISE [*indiquer le pays ou la région*] et doivent être gérées par lui.
- d) L'UNDRR ne sera pas tenu responsable des transactions financières réalisées par les membres d'ARISE [*indiquer le pays ou la région*], ni des dommages, financiers ou structurels, qui pourraient survenir dans le cadre des activités mises en œuvre par le Conseil d'administration d'ARISE ou par ARISE [*indiquer le pays ou la région*].

Les membres du Conseil d'administration ou du réseau ARISE [*indiquer le pays ou la région*] ne seront pas rémunérés pour leurs services et devront trouver des ressources propres pour soutenir leur engagement dans les réunions formelles du réseau ARISE.

À l'exception de l'aide aux déplacements des partenaires du secteur privé des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) des pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) et des petits États insulaires en développement (PEID) pour des occasions ad hoc sélectionnées au cas par cas, l'UNDRR ne financera pas les activités de secrétariat du réseau ARISE [*indiquer le pays ou la région*].

Les membres d'ARISE ne doivent pas utiliser leur affiliation à des fins financières privées ou commerciales. Il incombe aux membres du Conseil d'administration ou du réseau ARISE [*indiquer le pays ou la région*] qui ont connaissance d'une telle pratique d'en informer immédiatement le chef du Bureau

régional de l'UNDRR. Le non-respect de cette règle peut entraîner l'application de la politique de radiation conformément aux termes de référence du réseau mondial ARISE. Il est reconnu que les membres du réseau ARISE fournissent souvent des services et/ou des produits dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe pour des entités du secteur public et/ou privé et d'autres organisations.

De telles activités ne créent pas de conflit d'intérêts à condition qu'elles n'utilisent pas l'affiliation à ARISE à des fins financières.

## 8. RESPONSABILITÉ, UTILISATION DE L'INFORMATION ET PUBLICATIONS

En tant que membres d'une alliance établie par l'UNDRR selon les règlements et les règles de l'Organisation des Nations Unies, tous les membres d'ARISE [*indiquer le pays ou la région*] doivent se conformer aux normes et principes éthiques de l'Organisation et respecter l'impartialité et l'indépendance requises par l'Organisation.

ARISE [*indiquer le pays ou la région*] ne représente pas l'UNDRR ou l'Organisation des Nations Unies et ne fait pas de déclarations publiques en leur nom, sauf autorisation expresse du chef du service des partenariats de l'UNDRR à Genève.

L'utilisation du nom de l'UNDRR et de l'Organisation des Nations Unies (y compris les mots Nations Unies), des structures ou du logo n'est pas autorisée, et ne doit pas apparaître devant ARISE [*indiquer le pays ou la région*] ou les noms des membres, ou y être associé, dans tout document, y compris, mais sans s'y limiter, les événements, les publications, les cartes de visite ou d'autres articles de papeterie, ou sur tout réseau social ou toute plateforme de partage.

ARISE [*indiquer le pays ou la région*] et ses membres ne peuvent utiliser le logo ARISE qu'à des fins officielles. L'utilisation autorisée du logo ARISE comprend, sans s'y limiter, les événements organisés, parrainés par ou impliquant des membres du réseau ARISE, les cartes de visite des membres et représentants du réseau ARISE, les sites Web officiels du réseau ARISE, les lettres et courriels du réseau ARISE et les autres communications entre les membres du réseau ARISE.

17. Inclure ces règles concernant l'utilisation du nom et du logo de l'Organisation des Nations Unies, de l'UNDRR et d'ARISE.

**Vérier**

ARISE [*indiquer le pays ou la région*] et ses membres reconnaissent que le nom et le logo d'ARISE sont la propriété exclusive de l'UNDRR. L'utilisation du logo ARISE dans le cadre de transactions financières et de collectes de fonds n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable du chef du service des partenariats de l'UNDRR à Genève.

L'utilisation du logo ARISE n'implique pas l'approbation de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres membres du réseau ARISE, de leurs produits, services ou activités.

Lorsqu'il est utilisé avec le logo d'une organisation partenaire, il convient de veiller à ce que le logo ARISE bénéficie de la même importance en ce qui concerne le positionnement et la taille.

Toutes les publications émanant d'ARISE sont soumises à l'examen et à l'approbation de l'UNDRR et doivent contenir les mentions légales prévues par l'UNDRR.

ARISE [*indiquer le pays ou la région*] et ses membres informent rapidement l'UNDRR par écrit, en incluant les détails de tout événement, de toute évolution et de toute action entreprise ou de la survenance d'un manquement à l'intégrité tel que décrit ci-dessus, de l'ouverture d'une action, d'un procès ou d'une procédure à l'encontre du réseau ARISE [*indiquer le pays ou la région*] ou l'affectant ; de tout autre développement qui, de l'avis du membre du réseau ARISE, a ou pourrait raisonnablement avoir un effet négatif important sur ARISE ou sur l'UNDRR.

ARISE [*indiquer le pays ou la région*] créera et maintiendra son propre site Web et ses plateformes de réseaux sociaux, s'ils existent, en veillant à ce que la conception, la palette de couleurs et la structure globale soient alignées sur ceux de la page Web officielle du réseau ARISE (<https://www.ariseglobalnetwork.org/>). Avant de publier tout contenu sur ces canaux, le responsable du réseau ARISE [*indiquer le pays ou la région*] ou les membres du Conseil d'administration concernés examineront les éléments pour s'assurer qu'ils sont conformes aux lignes directrices et aux positions de l'Organisation des Nations Unies. Il est important de noter que la publicité pour les produits ou services fournis par les membres du réseau n'est pas autorisée sur ces plateformes. Un processus éditorial complet doit être mis en place pour examiner le contenu avant sa publication, en mettant l'accent sur le respect des principes de l'ONU, des preuves scientifiques et en évitant le matériel promotionnel.

## 9. RÉSILIATION

La politique de radiation spécifiée dans les termes de référence du réseau mondial ARISE s'applique à ARISE [*indiquer le pays ou la région*] ; par ces TdR l'UNDRR réserve le droit de mettre fin aux activités d'ARISE [*indiquer le pays ou la région*] avec effet immédiat.

ARISE [*indiquer le pays ou la région*] continuera d'exister jusqu'à ce qu'il y soit mis fin par son responsable sur accord majoritaire de ses membres.

Éléments facultatifs mais importants à prendre en considération :

- Inclure dans les TdR des exigences minimales concernant la représentation en personne du réseau aux plateformes régionales et mondiales de RRC et aux événements du réseau ARISE, tels que l'Assemblée générale annuelle ou les réunions des responsables de réseau.
- Inclure une description de la façon dont le réseau est lié à d'autres acteurs de la réduction des risques de catastrophes dans ce pays, y compris les pouvoirs publics, les groupes de parties prenantes de la société civile et d'autres parties prenantes de l'Organisation des Nations Unies ou du secteur privé.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Rôle du Conseil d'administration du réseau mondial ARISE

Le Conseil d'administration du réseau mondial ARISE fournit au représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe (SRSG) des conseils politiques et des orientations sur les tendances mondiales et les possibilités de mieux impliquer le secteur privé. Il soutient également l'engagement dans le plaidoyer mondial et régional pour un investissement tenant compte des risques et facilite l'expansion d'ARISE.

De manière régulière, les réseaux rendent compte au Bureau régional de l'UNDRR et au Conseil d'administration du réseau mondial ARISE et interagissent avec eux.

Pour en savoir plus sur le Conseil d'administration d'ARISE, sa composition et son processus d'élection, veuillez cliquer ici pour consulter les Termes de référence complets du réseau ARISE. Pour connaître les membres actuels du Conseil d'administration du réseau mondial ARISE, veuillez consulter le [site web d'ARISE](#).

18, Inclure la clause de résiliation de l'UNDRR, mot pour mot, comme indiqué dans le modèle.

**Vérifier**

## 5. Références clés pour les réseaux ARISE

### CADRE DE SENDAI POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE 2015-2030

L'objectif du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 est de « prévenir les nouveaux risques et réduire les risques existants, et renforcer la résilience aux aléas naturels et anthropiques afin de parvenir à une réduction substantielle des pertes dues aux catastrophes ». Le Cadre souligne le rôle primordial des États dans l'atteinte de cet objectif, mais il préconise également une approche inclusive de la réduction des risques. Reconnaisant le rôle essentiel du secteur privé dans un pays et une communauté donnés, en tant qu'employeur, producteur, exportateur ou investisseur, le Cadre de Sendai mentionne spécifiquement que les États devraient encourager les actions suivantes de la part de toutes les parties prenantes publiques et privées.

*« Entreprises, associations professionnelles, institutions financières du secteur privé, y compris les organismes chargés de la réglementation financière et les organismes d'expertise comptable, ainsi que les fondations philanthropiques : intégrer le dispositif de gestion des risques de catastrophe, y compris les plans de continuité des opérations, dans les modèles et pratiques des entreprises par l'intermédiaire d'investissements qui tiennent compte des risques, surtout dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ; participer à des opérations de sensibilisation et de formation destinées à leur personnel et à leurs clients ; favoriser et soutenir la recherche, l'innovation et le progrès technologique aux fins de la gestion des risques de catastrophe ; partager et diffuser des connaissances, des pratiques et des données non sensibles ; et participer activement, selon qu'il convient et sous la direction du secteur public, à l'élaboration de cadres normatifs et de normes techniques dans lesquels sera intégrée la gestion des risques de catastrophe. »<sup>6</sup>*

Les quatre priorités d'action du Cadre de Sendai

**Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophe**

**Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer**

**Priorité 3. Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience**

**Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » lors de la réhabilitation et de la reconstruction.**

Voir l'intégralité du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en [arabe](#) ; [chinois](#) ; [anglais](#) ; [français](#) ; [russe](#) ; [espagnol](#).

---

6. [Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 V. Rôle des parties prenantes, paragraphe 36 c\)](#)

# MOTS CLÉS D'ARISE

## MISSION D'ARISE

« Créer des sociétés résilientes aux risques en dynamisant le secteur privé en collaboration avec le secteur public et d'autres parties prenantes pour atteindre les résultats et les objectifs du Cadre de Sendai d'une manière transparente et inclusive qui produit un impact local et mesurable ».

[Termes de référence du réseau mondial ARISE \(TdR du réseau mondial ARISE de l'UNDRR\)](#)

## PROPOSITION DE VALEUR D'ARISE

Ensemble, maintenant, pour un avenir sûr et prospère pour tous.

## CINQ ENGAGEMENTS D'ARISE

- 1) Sensibiliser : sensibilisation aux risques de catastrophe et mobilisation du secteur privé ;
- 2) Influencer : exercer une influence dans les sphères d'expertise respectives ;
- 3) Partager les connaissances : partager les connaissances, l'expérience et les bonnes pratiques au sein du secteur privé ;
- 4) Catalyser : jouer un rôle de catalyseur pour générer de l'innovation et de la collaboration dans l'élaboration de stratégies d'entreprise tenant compte des risques ;
- 5) Mettre en œuvre : mettre en œuvre des projets et des activités pour atteindre les objectifs du Cadre de Sendai.

Les membres du réseau ARISE s'engagent à respecter les principes directeurs du réseau ARISE, les cinq engagements et les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies à travers leur déclaration d'engagement, soumise dans le cadre de leur processus d'adhésion.

[Déclaration d'engagement d'ARISE](#)

## TERMES DE RÉFÉRENCE DU RÉSEAU MONDIAL ARISE

Les termes de référence du réseau mondial ARISE contiennent des informations sur la mission, les objectifs et les principes d'ARISE. Ils définissent également les structures, les rôles et les modalités de travail d'ARISE.

[Termes de référence du réseau mondial ARISE \(TdR du réseau mondial ARISE de l'UNDRR\)](#)

## PRINCIPES DIRECTEURS D'ARISE

- Favoriser une croissance et un développement socioéconomiques résilients ; es;
- Établir des relations entre le secteur public et le secteur privé ;
- Garantir l'impact et une approche cohérente du développement durable résistant aux aléas climatiques et aux catastrophes au niveau national et local, en particulier pour les groupes les plus vulnérables et marginalisés ;
- Promouvoir des propositions à valeur ajoutée pour la RRC qui produisent des résultats tangibles pour toutes les parties impliquées ;
- S'appuyer sur des valeurs communes, le professionnalisme et les principes des Nations Unies, notamment le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'équilibre régional ;
- Respecter les règles de bonne gouvernance, notamment le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de chaque partenaire, l'engagement à respecter les obligations du partenariat, la transparence, la responsabilité et la bonne gestion financière.

[Principes directeurs d'ARISE](#)

## DOMAINES D'INTÉRÊT D'ARISE

- 1) PME : renforcer la résilience des petites et moyennes entreprises ;
- 2) Investissements et investisseurs : intégrer les risques liés aux catastrophes et au climat dans les décisions d'investissement du secteur financier ;
- 3) Assurance : encourager la réduction des risques de catastrophe et l'amélioration des données pour une prise de décision éclairée par les risques grâce à l'engagement du secteur de l'assurance en tant que gestionnaire des risques à l'échelle mondiale ;
- 4) Infrastructure résiliente : soutenir la création d'infrastructures résilientes.

[Domaines d'action d'ARISE et indicateurs clés de performance \(ICP\)](#)

## LIENS UTILES

### Site Web d'ARISE :

<https://www.ariseglobalnetwork.org/>

### Contacts d'ARISE :

[Coordonnées des points focaux et des réseaux des bureaux régionaux de l'UNDRR](#)

[Liste des membres du réseau ARISE](#)

### Documentation :

[Documentation d'entreprise ARISE](#)

[Términos de referencia de ARISE Global](#)

Domaines d'action d'ARISE et indicateurs clés de performance (ICP)

[Proposition de valeur d'ARISE \(anglais | français\)](#)

[Boîte à outils de communication d'ARISE](#)

[Travailler avec le secteur privé grâce à ARISE \(anglais | français\)](#)

[Rapports annuels du réseau ARISE de l'UNDRR](#)

[Bulletins d'information d'ARISE](#)

### Demande d'adhésion à ARISE :

[Formulario de solicitud en línea de ARISE](#)

### Espace de travail réservé aux membres d'ARISE :

[https://cc.preventionweb.net/arise\\_community/arise\\_platform](https://cc.preventionweb.net/arise_community/arise_platform)

### Autres mécanismes établis par l'UNDRR pour les parties prenantes :

[La plateforme en ligne des engagements volontaires du cadre de Sendai \(SFVC\) MCR2030](#)

[Mécanisme d'engagement des parties prenantes](#)